

Art. 1 – Organisation

- A. Le Challenge mixte par catégorie se déroule en équipe de 2 (une dame et un homme) du même district ou, en l'absence de district, de la même Ligue. Il peut être inclus(e) un(e) licencié(e) d'une « École de Bowling » rattachée à un club du district (ou de la ligue) pour la saison (en respectant la règle de rattachement en vigueur).

Il est organisé en 2 phases :

- ✓ Phase 1 : par district les 10 et/ou 11 décembre 2022.
- ✓ ~~Phase 2 : en région les 25 et/ou 26 mars 2023.~~ Pour la Ligue des Pays de la Loire les 6 & 7 mai 2023

- B. La participation au Challenge district est obligatoire pour une éventuelle qualification à la finale régionale.
- C. Dans chacune des phases, les égalités sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

Art. 2 – Les participant(e)s

- A. La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFBSQ, des catégories Excellence et Honneur.
En Excellence : Une équipe peut être constituée de 2 Excellence, de 2 Honneur (surclassement) ou d'un joueur(euse) Excellence avec un joueur(euse) Honneur.
En Honneur : Une équipe est constituée de 2 Honneur.
- B. Moyenne maximum retenue pour chaque joueur(euse) :
- ✓ Femmes : Moyenne inférieure ou égale à 159 (Honneur) – 160 à 174 (Excellence)
 - ✓ Hommes : Moyenne inférieure ou égale à 174 (Honneur) – 175 à 189 (Excellence)
- C. Listing de référence joueur(euse) :
- ✓ Listing d'octobre 2022
 - ✓ Chaque équipe évoluera dans la catégorie du joueur(euse) ayant la moyenne la plus élevée.
- D. Aucun remplacement n'est autorisé pendant toute la durée de la compétition.

Art. 3 – Phase District

- A. Chaque équipe effectue 8 lignes en 4 séries de 2 lignes ou 2 séries de 4 lignes (au choix de l'organisateur), consécutives ou non, avec changement de pistes entre les séries. Le décalage est déterminé par la ligue ou CSR, en fonction du nombre de pistes utilisées.
- B. A l'issue des 8 lignes, les titres de vainqueur de district Doublette mixte Honneur et de vainqueur de district Doublette mixte Excellence sont décernés, lorsque la Ligue est divisée en districts.

- C. Les vainqueurs de chaque catégorie sont automatiquement qualifié(e)s pour la phase régionale, ainsi que leurs suivant(e)s dans la limite des quotas déterminés par la ligue régionale. Ces quotas sont calculés au prorata des engagé(e)s par district.
- D. La ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.
- E. Engagement à la compétition : 33 € par équipe + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder 3,40 € l'unité, à régler à la ligue (ou CSR).

Art. 4 – Phase régionale

- A. Cette phase regroupe **à minima** 12 doublettes par catégorie, qualifiées à l'issue de la phase district.
- B. Chaque équipe effectue 8 lignes en 4 séries de 2 lignes (ou 2 séries de 4 lignes au choix de l'organisateur), consécutives ou non, avec changement de pistes entre les séries.
- C. Les titres de vainqueurs régionaux Doublette mixte Honneur et Doublette mixte Excellence sont décernés au classement des 8 parties.
- D. Forfaits, repêchage, modifications :
 - ✓ Forfait : Les participants(tes) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir à leur ligue régionale qui requalifie dans l'ordre du classement district jusqu'au **06 mars 2023** au soir.
Après cette date, la ligue régionale requalifie dans l'ordre des classements du district recevant la finale régionale.
 - ✓ Modifications : Des modifications peuvent être apportées au nombre de qualifié(e)s en fonction du nombre de pistes disponibles.

Art. 5 – Divers

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur. Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce challenge fédéral Doublette mixte.

Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.